

Compte rendu de la séance du mardi 08 février 2022

Délibérations du conseil

1) Agrandissement cimetière - demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'anticiper la saturation du cimetière actuel, la commune a acquis en 2007 un terrain proche de l'église et du cimetière (section A 2094/837) en tant que réserve foncière pour permettre une extension du cimetière à proximité immédiate de l'église et du cimetière actuel. Ce terrain est resté en l'état, mais considérant le peu de concessions actuellement libres il est nécessaire de prévoir les travaux et aménagements nécessaires à un futur agrandissement du cimetière. Il propose de prévoir les travaux suivants :

1/ Terrassement et enlèvements des souches présentes sur le terrain

2/ Restructuration du terrain en créant des murs en pierres, enrochement et remblai de terre pour mise à niveau de type terrasse

Il présente le devis prévisionnel concernant ce dossier pour un montant de 84 252 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le dossier des travaux préalables à un futur agrandissement du cimetière et le devis de travaux présenté pour un montant de 84 252 euros HT et décide de solliciter une aide de l'Etat (DETR/DSIL 2022) mais également de solliciter le Département 07, la Région AURA et toutes aides, soutiens ou subventions possibles pour ce dossier.

2) Toilettes automatiques site de l'Echelette : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le site de l'échelette est un haut lieu touristique avec principalement un belvédère sur les coulées basaltiques et un pont piéton sur la rivière Lignon, site de plus d'un hectare, entièrement plat, très apprécié et régulièrement fréquenté par les habitants du secteur, les randonneurs et les touristes. Cette large fréquentation a mise en évidence le problème de l'absence des toilettes publiques et des conséquences sur l'environnement et l'hygiène. Il propose de remédier à ce problème par la mise en place de toilettes publiques automatiques plus appropriées pour assurer une hygiène constante sans créer de contraintes importantes pour le fonctionnement des services municipaux. Il présente le devis pour la pose et l'acquisition d'un bloc sanitaire avec WC et lave-mains accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant prévisionnel de 50 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le dossier d'installation de toilettes automatiques sur le site de l'Echelette pour un montant prévisionnel de 50 000 euros HT et décide de solliciter une aide de l'Etat (DETR/DSIL 2022) mais également de solliciter le Département 07, la Région AURA et toutes aides, soutiens ou subventions possibles pour ce dossier.

3) Travaux peintures église : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux prévus en 2021 devaient clore le chantier de restauration des peintures intérieures mais la mise à jour de nouveaux décors n'a pas permis la fin de ce chantier dans le budget prévisionnel. Il propose de prévoir un nouveau dossier pour clore ces travaux de restauration des peintures. Après concertation avec l'atelier MALFATTO qui a suivi le dossier depuis le début, il est proposé la restauration de nouveaux décors sur trois parties de l'Eglise : chapelle Notre Dame de Pitié, Nef et Chapelle Saint Jean Baptiste et l'intervention d'un maçon pour l'installation d'échafaudage et nettoyer/ enduire les parties des peintures non restaurées du fait de la dégradation des murs par les moisissures (murs et voûtes). Un badigeon sera posé sur les parties de décors non restaurées. Il présente les devis prévisionnels concernant ce dossier pour un montant 45 574 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le dossier finalisant la restauration de l'église et les devis de travaux présentés pour un montant prévisionnel de 45 574 euros HT et décide de solliciter une aide de l'Etat (DETR/DSIL 2022) mais également de solliciter le Département 07, la Région AURA et toutes aides, soutiens ou subventions possibles pour ce dossier.

Toutes les délibérations sont consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouverture